



Association Les Amis des Arts et de la Culture

Adresse postale : Cour Astier – 07400 LE TEIL

Siège social : En Mairie – BP 51 - 07400 Le Teil

SIRET : 803 911 841 000 10

REGLEMENT DES EXPOSITIONS organisées par l'Association – année 2020

GENERALITES

1- Conditions d'Exposition :

Ne peuvent exposer dans un Salon organisé par « Les Amis des Arts » que les artistes ayant acquitté le droit d'inscription et les droits d'accrochage. Pour les artistes adhérents de l'association, seuls les droits d'accrochage sont demandés.

Les œuvres doivent être originales, signées, et en aucun cas copiées.

Les toiles et tableaux doivent avoir une présentation soignée.

Impératif : un système d'accrochage solide est exigé. Une œuvre ne répondant pas à ce critère pourra être refusée.

Les sculptures doivent comprendre tous dispositifs de présentation et de protection nécessaire (sellettes **stables et solides**, vitrines...).

Toutes les œuvres doivent porter (au dos) une étiquette indiquant :

Nom, Prénom, Adresse de l'exposant et Titre de l'œuvre.

Il serait souhaitable, par respect pour les visiteurs, que **les œuvres exposées soient différentes d'une année sur l'autre.**

L'association dégage toute responsabilité quant au contenu des œuvres présentées.

Les responsables de l'association se réservent le droit de refuser les œuvres mal présentées, trop lourdes, sans système d'accrochage, ...

2- Mise en place :

L'association « Les Amis des Arts » se réserve toute liberté de présentation, y compris par thème.

La mise en place, est effectuée par une personne responsable désignée par le bureau de l'association.

En aucun cas, un exposant ne pourra déplacer une œuvre, sans l'accord express du responsable.

Les sculptures seront mises en place et retirées par leurs auteurs.

3- Responsabilités :

Les œuvres exposées ne sont pas assurées par l'association.

L'association « Les Amis des Arts », décline toute responsabilité en cas de vol, avarie, perte, escroquerie et abus de confiance lors d'une vente, dégât des eaux, incendie et détérioration pendant la manutention dans le local...

Les propriétaires des lieux d'exposition et l'association « Les Amis des Arts » ne sont en aucun cas responsables des œuvres exposées.

L'exposant, s'il le désire, devra contacter une assurance personnelle contre tout risque durant l'exposition.

4- Garanties :

L'association « Les Amis des Arts », apportera un soin tout particulier lors de la mise en place et du retrait des œuvres, ainsi que tout au long de l'exposition.

5- Utilisation du nom de l'Association et de l'Exposition

Il est interdit d'utiliser le nom des Amis des Arts et de La Culture, ainsi que le nom de l'Exposition, à des fins personnelles ou commerciales sans avoir l'autorisation écrite de l'Association.

DROITS D'ACCROCHAGE :

Contributions :

Outre l'adhésion à l'association (15 €.pour l'année civile), les contributions sont les suivantes :

- **Salon d'Automne**, les droits d'accrochage sont de **5 € par œuvre** exposée.
- **Autres salons**, droit d'accrochage = voir dispositions spécifiques au salon concerné.
- **Spécial photo**: panneau grillagé 1 face d'accrochage : **10 €** (en remplacement du droit d'accrochage par œuvre, comme pour les autres disciplines)
- **Sculptures**: supports stables à la charge de l'exposant

Les adhérents de l'association à jour de leur cotisation, sont dispensés du droit d'inscription.

LES ŒUVRES

1- Dépôt :

Les œuvres sont à déposer à la salle du lieu de l'exposition 3 jours avant le vernissage:

Les mardi et mercredi de 9h00 à 12h et de 14h à 18h.

(voir « calendrier de l'exposition » sur le site internet)

2- Retrait :

Les œuvres sont à retirer à la salle du lieu de l'exposition dès la clôture du salon:

Le dimanche de la clôture de 18h30 à 20h.

Le lundi suivant la clôture de 8h30 à 11h **dernier délais.**

(voir « calendrier de l'exposition » sur le site internet)

3- Formats :

Tableaux : compte tenu du nombre d'exposant, **le nombre de tableaux à accrocher est limité à trois** par exposant :

- 3 tableaux : format **maximum** 50 x 70 cm
- 2 tableaux : format **maximum** 60 x 80 cm
- 1 tableau : format **maximum** 150 x 150 cm

Sculptures : le nombre d'œuvres présentées sont limitées à **quatre par exposant.**

Spécial photos : panneau entier grillagé, 1 face d'accrochage, nombre d'œuvres à la discrétion de l'exposant.

INSCRIPTION :

1- Modalités d'inscription :

Les inscriptions s'effectuent sur la page spécifique de notre site internet : www.amisdesarts-leteil.fr

La date limite d'inscription est impérative compte tenu des délais imposés par l'imprimeur.

(voir « calendrier de l'exposition » sur le site internet)

Pour ceux qui ne disposent pas de site internet, une demande écrite, avec enveloppe timbrée libellée à l'adresse où elle doit être expédiée, sera envoyée par voie postale à :

Les Amis des Arts et de la Culture- Cour Astier – 07400 Le Teil

2- Paiement :

Les Chèques sont à libeller à l'ordre : **Les amis des Arts et de la Culture – Le Teil.**

3- Calendrier de l'exposition :

Le calendrier de l'exposition figure obligatoirement à côté du formulaire d'inscription sur le site internet.

Il peut également être demandé par voie postale.

VERNISSAGE :

Pas de vernissage prévu pour cette édition 2020, en raison des règles sanitaires en cours.

(voir « calendrier de l'exposition » sur le site internet)

CONTACT

Pour tous problèmes d'ordre technique ou autre, vous pouvez contacter l'association :

- **Par email** : amis.arts.leteil@gmail.com
- **Par courrier** : à notre adresse postale : **Cour Astier – 07400 Le Teil**

Le fait de participer aux manifestations et expositions implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à LE TEIL, le 25 septembre 2020

Pour l'association,
Bernard HÖNIG, Président.